



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

PV de la réunion des Présidents du 04 Janvier 2019 hôtel Villenouvelle

Nombre de sociétés représentées : 42

Mot d'introduction de Carmen LAGARDE, Présidente du CD

Madame la Présidente ouvre la réunion en souhaitant, au nom de l'ensemble des membres du comité et des deux salariés, les vœux de bonne et heureuse année, à tous les présidents et joueurs présents.

Elle revient, ensuite, sur 3 points exposés dans son discours, lors du congrès départemental :

- Le poste de directeur administratif et financier de Laurent ROUGIER
 - o Ce poste est le cumul des 2 postes présentés et votés par l'ensemble des congressistes à un précédent congrès avec l'augmentation de la licence. Elle propose de venir consulter la fiche de poste et les bulletins de salaire versés à Laurent
- L'ouverture élargie à la discussion entre les clubs et le comité
- Une meilleure communication des décisions du comité vers les clubs

Elle donne ensuite la parole à Laurent ROUGIER.

Il revient sur les questions liées à l'arbitrage, qui avaient fait débat lors du congrès départemental 2018. Pour 2019, le règlement administratif de la Fédération Française demande que la commission d'arbitrage désigne le ou les arbitres pour les différentes compétitions départementales.

Les arbitres devront avoir suivi 2 ou 3 (à définir) journées de formation au cours de l'année 2019 pour pouvoir être désignés pour arbitrer en 2020.

Il était bien évident que cela était difficile, pour 2019, que les arbitres aient suivis cette formation avec les concours qui débute très tôt en début d'année.

Pour coller à ce règlement Fédéral, l'assemblée générale a voté de demander un euro supplémentaire à chaque joueuse ou joueur lors de l'engagement à un concours (6 € au lieu de 5 €). Cette somme, définie comme frais annexe, sera reversée par les clubs au CD et servira d'une part à indemniser les arbitres (ce ne sera plus les clubs qui indemniseront les arbitres, mais le CD) et d'autre part à financer les journées de formation.

Les clubs possédant un arbitre dans leur club, pourront le proposer à la commission d'arbitrage qui validera leur choix si ce dernier a bien suivi les journées de formation. Ils devront tout de même demander un euro supplémentaire à l'engagement.

RAPPEL : cette décision, de mise en place de la réglementation Fédérale et de la remise à niveau du corps arbitral, a été adoptée lors du congrès 2018.

64 voix POUR – 7 voix CONTRE – 2 ABSTENTION.

Interventions :

- **David DUGUET – Président de la société de LAGUEPIE**
 - o Quel sera le contenu de ces journées de formation ?
 - o Où seront-elles dispensées ? Problème d'éloignement
- **Réponse du Directeur**
 - o Pour le contenu, ce sera une remise en cause totale du corps arbitral (son rôle, sa responsabilité, sa psychologie, son comportement...)
 - o Pour les problèmes liés à l'éloignement, ces journées pourront être décentralisées vers différents secteurs du département.





Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban

Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

- Ludovic HEBRARD – Président de BOUILLAC

- Que se passe-t-il si un arbitre n'a pas suivi les formations, pour X raisons, maladie ; travail, etc... ?
- Si un arbitre ne suit que deux journées de formation sur les trois prévues en 2019, sera-t-il tout de même désigné par la commission ?

- Réponse du directeur

- Les arbitres devront suivre 2 ou 3 journées (reste à définir) de formation au cours de l'année 2019. Pour cela, il sera mis en place peut être une quinzaine de journées (à définir là aussi) et en fonction de leur emploi du temps, les arbitres devront obligatoirement participer à celles-ci.
- Non, il ne pourra pas arbitrer. Si la formule arrêtée par la commission est de trois journées, à lui de choisir trois dates qui lui convienne parmi celles proposées

- Christophe TACCON – Président de l'Elan Player's Caussade

- Les dates des journées de formation sont-elles déjà connues et consécutives tout au long de cette année ?
- Cette modification sur l'arbitrage, sera-t-elle étendue à tous les départements ?
- Qu'en sera-t-il pour les arbitres nationaux ?
- L'euro supplémentaire pourrait-il être payé par les clubs à la place des joueurs ?

- Réponse du directeur

- Pour l'instant, rien n'est défini, les modules de ces formations sont à l'étude par la commission
- Les arbitres nationaux, comme les départementaux ou régionaux, seront tenus de suivre les journées de formation
- Peu importe, les clubs peuvent effectivement s'acquitter de ces frais annexes à la place des joueurs. Il faut tout de même se rappeler que dorénavant, le CD grâce à cet euro supplémentaire indemniser les arbitres. L'arbitrage devient un poste gratuit parmi les dépenses liées à l'organisation d'un concours. Il serait bien étonnant que les présidents de clubs veuillent se substituer au CD pour régler les frais d'arbitrage

- Cédric FALLONE – Président de Saint Antonin

- Un arbitre de St Antonin sera-t-il envoyé à Valence d'Agen ?

- Réponse du directeur

- Non si les arbitres situés à proximité du lieu du concours ont suivi les journées de formations ils seront désignés

- Bernard DELAFARGUE – Président de Cazes-Mondenard

- Imposer aux clubs de faire payer les joueurs

- Jacqueline LAFON – Licenciée à la société de Monclar

- Qu'elle gêne y a-t-il à dire que c'est obligatoire ?

- Réponse du directeur

- Aucune, puisque c'est obligatoire, je rappelle encore une fois, cette décision a été votée au congrès à la majorité des présidents présents.





Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban

Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

- **Alain GARCES – Trésorier de l'US Montauban**
 - Le club de l'USM est ravi de cette décision, car elle permet au club de faire des économies sur les frais d'arbitrage. Par voie de conséquence, cela permettra d'augmenter la dotation des concours (argent ou lots en nature)

- **Alain BOLHY – Président de Montbartier**
 - Pas d'accord avec la solution d'Alain Garces car il possède dans son club un arbitre qu'il n'indemnise pas, donc pas d'économie pour lui et il ne fera donc pas plus pour ses concours

- **Philippe DELRIEU – Président de FALGUIERES**
 - Le CD pourrait faire un communiqué sous forme de fiche explicative à tous les clubs pour la mise en place de cette décision

- **Bernard MICHELETTO – Licencié à SEPTFONDS**
 - Les joueurs se plaignent qu'il n'y a pas assez d'argent dans les concours. Il faudrait augmenter l'apport des sociétés
 - Quel est le prix de vente des licences à la Fédération Française ?
 - Combien sont-elles revendues aux clubs ?

- **Réponse du directeur**
 - L'apport des sociétés est règlementé par la fédération. Pour distribuer plus d'argent aux joueurs, avec les mêmes apports, il faut organiser des concours en poules. Vous répartirez ainsi l'argent sur un seul concours et non plus sur deux, et les joueurs feront toujours le même nombre de parties
 - Le prix de vente de la licence Sénior et Junior est de 10 €. Pour info, une augmentation est prévue au prochain congrès national qui se tiendra à Troyes le 13 janvier 2019. Elle est revendue actuellement 35 euros aux clubs. Cette marge sert au fonctionnement du CD : une partie est reversée au comité régional, une autre partie est destinée aux règlements des frais engendrés par les équipes qualifiées aux différents championnats et le reste est investie dans le développement de notre sport

- **Robert PEPIN – Licencié de GRISOLLES**
 - Avec cette augmentation de 6 à 5 euros, risque de perte de joueurs dans les concours, surtout chez les joueurs des départements limitrophes ?

- **Réponse du directeur**
 - Pas sûr qu'il y ait une perte du nombre d'engagés, un bilan sera effectué en fin d'année. Puis, comme je vous l'ai déjà dit, le T&G débute, les autres suivront peut-être
 -

- **Guy THEVENET – Président de CAYLUS**
 - A quelle date le prélèvement d'un euro supplémentaire entrera-t-il en vigueur ?
 - Comment seront désignés les arbitres avant la mise en place des journées de formation ?
 -

- **Réponse du directeur**
 - La demande de l'euro supplémentaire sera appliquée dès le premier concours de 2019, ce sera pour le concours de jeu provençal organisé par l'USM, le 13 janvier 2019.
 - Les arbitres désignés par la commission pour les premiers concours, n'auront bien évidemment pas suivi la formation. Dès que les journées auront été mises en place, les premiers arbitres ayant participé à celles-ci seront désignés



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban

Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

- **Madame Jacqueline LAFON – licenciée à MONCLAR**
 - o L'euro supplémentaire sera-t-il appliqué aux qualifications ?
- **Réponse du directeur**
 - o Non, pas pour les qualifications
- **Christophe TACCON – Président de l'Elan Player's CAUSSADE**
 - o Y aura-t-il une réunion de prévue pour parler des tenues.
- **Réponse de Madame La Présidente**
 - o Prochaine réunion d'information prévue le 22 mars. En ce qui concerne les qualifications et les CDC, le jean quel que soit sa couleur est interdit (directive fédérale). Pour le haut, il doit être identique avec le logo du club, même pour la quatrième et cinquième division du CDC. Vous devez vous référer au tableau « PARI TENUES » édité par la Fédération et distribué au congrès

Madame la Présidente donne ensuite la parole à Franck CLEMENT, Vice-Président en charge du sportif

Il présente alors **la Coupe de France 2019/2020**

- **Délai d'inscription : 15 janvier**
- Tirage au sort : 18 janvier
- Nombre d'équipes qualifiées : 6
- Date butoir des tours :
 - o 1^{er} tour : 17 mars
 - o 2^{ième} tour : 21 avril
 - o 3^{ième} tour : 19 mai
 - o 4^{ième} tour : 10 juin
 - o

Il poursuit ensuite par la présentation du CDCV

- **Inscription : avant le 1^{er} février**
- Dates des rencontres :
 - o 1^{er} journée : 21 mars
 - o 2^{ième} journée : 4 avril
 - o 3^{ième} journée : 18 avril
 - o 4^{ième} journée : 2 mai
 - o 5^{ième} journée : 16 mai
 - o

Clubs maintenus en 1er Division :

- Labastide du Temple – EBC1 – PC Valence2 – Montaigu – Espoir Caussade 1
- Grisolles 1 – St Antonin 1 – Montpezat 1 – Loubéjac – St Maurice 2 – Moissac 1
- Montbartier 1 – PC Valence 1 – Bressols 1 – Laguépie – ASM 1 – Septfonds 1
- Elan Player's Caussade – USM 1 – Montech

Clubs promus en 1er Division :

- Lavit – ASDP – EBC 2 – EBT





Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban

Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

Clubs maintenus en 2^{ème} Division :

- Cazes Mondenard – Moissac 3 – Labarthe – Clos de Lauzun – St Martial 1
- EBC 4 – Grisolles 1 – Corbarieu – ASM 6 – Labastide St Pierre – Villemade
- Varen – St Etienne 2 – St Etienne 1 – Bouillac 1 – St Antonin 2 – PC Valence 4
- St Loup 1 – PC Valence 3 – Lavit 2

Clubs relégués en 3^{ème} Division :

- Mirabel 1 – ASM 2 – ASM 3 – Bressols 2.

Pour la 1^{er} Division :

- 24 équipes (4 poules de 6)
- Pas de secteur
- Tirage intégral
- Pas plus d'une équipe d'un même club dans une même poule

Pour la 2^{ème} Division :

- Nouvelle formule
- Les 2 premiers de chaque poule de l'année passée seront conservés (4 poules de 6)
- Les 4 équipes demi-finalistes accéderont à la 1^{er} Division
- Elles seront remplacées par les 4 équipes reléguées
- Pas plus d'une équipe d'un même club dans une même poule

Pour la 1^{er} et 2^{ème} Division :

- Deux équipes qualifiées par poule
- Club recevant la poule entière (sur volontariat)
- Quart de finale : 13 juin
½ et Finale : 27 juin

Pour la 3^{ème} Division :

- Toutes les autres équipes (poules par secteur géographique)
- La formule sera déterminée en fonction du nombre d'inscription

Réflexions pour les championnats avenir :

- De plus en plus de différence de niveaux entre les équipes
- Faut-il rester à 24 clubs pour la 1^{er} Division ?
- Passer à 12 ou 16 clubs en poules de 4 ?

Questions diverses

- Aucune

Madame la présidente clôture la réunion, en invitant toutes les personnes présentes à lever le verre de l'amitié tout en dégustant la galette des rois offerte par le comité.

